

CAISSE DES ECOLES BULLETIN D'ADHESION Année scolaire 2023/2024

L'adhésion à la Caisse des Ecoles est facultative, elle est valable pour toute la famille quel que soit le nombre d'enfants.

Elle permet de financer l'aide aux projets spécifiques dans les écoles, collèges et lycée, le Projet de Réussite Educative, les livres de Noël pour les enfants en maternelle, l'organisation des classes de découverte, le dispositif Ciné Cool !...

Nom de Famille : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Complément d'adresse/Appartement N° : _____

Mail : _____ Téléphone : _____

- J'adhère à la Caisse des Ecoles
- Je joins un chèque d'au moins **3,00 € à l'ordre du Trésor Public**, au titre de ma participation

A retourner : Mairie de Gennevilliers / Service scolarité et stratégie éducative
177 avenue Gabriel-Péri - 92237 Gennevilliers cedex

Ou

A déposer : dans la boîte aux lettres « service scolaire » de la Mairie de Gennevilliers – située à l'entrée de la Mairie

Fait à _____

Le _____

Information

Service scolarité et stratégie éducative
(01 40 85 64 07)

Signature